



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante et onzième session**

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique: examen à mi-parcours du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région Asie-Pacifique**Résultats de la Concertation de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés******Lettre en date du 30 mars 2015 adressée à la Secrétaire exécutive de la Commission par le Ministre d'État, Président du Comité national pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique du Gouvernement royal du Cambodge,**

Au nom du Gouvernement royal du Cambodge et me référant à la Concertation de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui a été organisée conjointement par le Gouvernement royal du Cambodge et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et qui s'est tenue à Siem Reap (Cambodge) du 4 au 6 mars 2015, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le Document final de Siem Reap pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention de la Commission à sa soixante et onzième session dans le cadre de son examen du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

Ly Thuch
Ministre d'État
Président du Comité national pour la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique
Vice-Président du Comité national pour la gestion des catastrophes

* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent document s'explique par le fait que la Concertation de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés s'est tenue du 4 au 6 mars 2015, et que la lettre adressée par le Gouvernement royal à la Commission est datée du 30 mars 2015.

Annexe à la lettre en date du 30 mars 2015 adressée à la Secrétaire exécutive de la Commission par le Ministre d'État, Président du Comité national pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique du Gouvernement royal du Cambodge

Document final de Siem Reap-Angkor

***Concertation de haut niveau
sur la mise en œuvre
du Programme d'action d'Istanbul
en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
(Siem Reap, Cambodge, 4-6 mars 2015)***

I. Introduction

1. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) en 2011, a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Ce Programme d'action définit les mesures que doivent prendre les pays les moins avancés (PMA) et leurs partenaires de développement dans huit domaines d'action prioritaires, chacun assorti d'objectifs et d'engagements concrets. Ces domaines d'action prioritaires sont: la capacité productive, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, le commerce, les produits de base, le développement humain et social, les crises multiples et autres défis émergents, la mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités, ainsi que la gouvernance à tous les niveaux.

2. Le Programme d'action d'Istanbul a invité l'Assemblée générale des Nations Unies à envisager d'effectuer un examen à mi-parcours approfondi et de haut niveau afin d'évaluer les progrès accomplis par les PMA dans la mise en œuvre dudit programme (par. 157). La résolution A/C.2/69/L.60 de l'Assemblée générale, adoptée le 4 décembre 2014, prie notamment les commissions régionales, dont la CESAP, à effectuer ledit examen et à organiser des réunions préparatoires régionales et sous-régionales. Au niveau régional, la résolution 70/3 de la CESAP prie notamment la Secrétaire exécutive d'organiser la concertation régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul au début 2015 et de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ladite résolution.

3. La CESAP et le Gouvernement royal du Cambodge ont donc organisé la Concertation de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, à Siem Reap (Cambodge), du 4 au 6 mars 2015, à l'issue de laquelle a été adopté, le 6 mars 2015, le Document final de Siem Reap-Angkor, qui figure dans le présent document. La réunion a prié le Gouvernement cambodgien de transmettre le Document final de Siem Reap-Angkor à la soixante et onzième session de la Commission, pour qu'il serve de base à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul par la Commission et de contribution régionale de l'Asie et du Pacifique à l'examen complet à mi-parcours du Programme d'action, prévu pour 2016.

4. La réunion a accueilli 102 participants, dont des ministres et de hauts responsables gouvernementaux, ainsi que d'autres parties prenantes de treize pays, à savoir l'Afghanistan, l'Australie, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, la Fédération de Russie, les Îles Salomon, Kiribati, le Népal, le

Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, les Tuvalu, et Vanuatu, ainsi que des organisations du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales concernées, des partenaires de développement et des représentants de la société civile de la région Asie-Pacifique. Les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ont été évalués à la lumière des huit domaines d'action prioritaires. Les participants à la Réunion ont exprimé leur vive gratitude au Gouvernement cambodgien, qui a accueilli la Concertation de haut niveau pour l'Asie-Pacifique, ainsi qu'à la CESAP, qui en a assuré l'organisation.

5. Les participants à la réunion ont réaffirmé l'engagement des PMA et de leurs partenaires de développement à l'égard des huit principes fondamentaux appelés à guider la mise en œuvre du Programme d'action sur la base d'un cadre de partenariat renforcé. Ces huit domaines sont: i) prise en main et direction par les pays; ii) une démarche intégrée; iii) un véritable travail de partenariat; iv) une optique orientée vers les résultats; v) la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme; vi) l'équité; vii) le droit de se faire entendre et d'être représenté; et viii) une situation d'équilibre entre État et marché.

II. Bref examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées

6. Les participants à la réunion ont rappelé que, dans l'intérêt de sa mise en œuvre efficace, le Programme d'action d'Istanbul avait accordé une importance particulière aux arrangements nationaux, les PMA étant censés se l'approprier et en assurer la direction. Les participants ont constaté avec satisfaction que tous les PMA avaient tenu compte des dispositions du Programme d'action dans leurs politiques et leurs cadres de développement.

7. Ayant pris acte des progrès réalisés par les PMA dans plusieurs domaines, les participants à la Réunion ont toutefois exprimé leur préoccupation face aux difficultés structurelles persistantes auxquelles se heurtaient ces pays. Les PMA de la région Asie-Pacifique avaient enregistré en moyenne une croissance plus lente que la croissance moyenne des autres pays de la région Asie-Pacifique. Il existait aussi de fortes disparités entre les taux de croissance, et seuls les PMA de l'Asie du Sud-Est avaient réussi à atteindre l'objectif de 7 % de croissance annuelle prescrit par le Programme d'action d'Istanbul. Par ailleurs, les transformations structurelles avaient été limitées dans la plupart des PMA, et plus de la moitié de la population active de la plupart des PMA de la région Asie-Pacifique travaillait toujours dans le secteur agricole.

A. Capacité productive

8. Les participants à la réunion ont rappelé les principaux domaines liés au développement des capacités productives, qui couvraient plusieurs secteurs tels que l'infrastructure; l'énergie; la science, la technologie et l'innovation; et le développement du secteur privé. Ils ont noté avec préoccupation que les capacités productives restaient faibles dans de nombreux PMA de la région, faute de secteurs de production et d'infrastructures correspondantes qui leur permettraient de diversifier leurs exportations et d'exporter des produits plus complexes. Les PMA avaient fait des progrès dans l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC), au premier rang desquelles la téléphonie mobile, mais les progrès avaient été moins marqués dans la connectivité Internet. La fourniture d'énergie primaire totale par habitant avait progressé dans certains

des PMA de la région, mais cette croissance avait été soit identique soit plus faible que la progression moyenne de la fourniture en énergie primaire par habitant dans les pays en développement de la région et les progrès avaient été mitigés en ce qui concernait l'accroissement de la part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. Les participants à la réunion ont noté que les PMA avaient fait de grands progrès en matière de facilitation des transports, certains d'entre eux ayant consacré des efforts considérables à l'amélioration de la connectivité des transports terrestres avec les pays voisins, ainsi qu'à l'amélioration de la connectivité des transports intérieurs en améliorant et en modernisant leurs réseaux routier et ferroviaire.

9. Les participants ont noté par ailleurs que les PMA de la région devaient renforcer leur capacité productive s'ils voulaient accélérer leur transformation structurelle, créer des emplois productifs et produire des marchandises et des services différents et plus perfectionnés. À cet égard, les politiques industrielles stratégiques étaient particulièrement importantes pour les PMA car elles leur permettaient de diversifier leurs économies et de favoriser les changements structurels. Réduire les contraintes intersectorielles dans des domaines comme l'infrastructure, le capital humain, ou les politiques réglementaires et fiscales favorables tout en dynamisant les marchés clefs permettait à la fois de stimuler la croissance de la productivité et d'accompagner la transformation structurelle des économies des PMA.

10. Le rôle fondamental du secteur privé et des petites et moyennes entreprises (PME) dans le renforcement des capacités productives a été souligné. Au niveau mondial, les PME représentaient plus de 90 % des entreprises du secteur formel, et si l'on tenait compte du secteur informel, elles représentaient une part encore plus importante. Dans les pays les moins avancés, les PME pouvaient totaliser jusqu'à 98 % des activités commerciales. C'est pourquoi les politiques visant à renforcer les capacités productives devaient tenir compte des vues et des priorités des PME, notamment en ce qui concernait le financement, la facilitation du commerce, la capacité à analyser et à respecter les mesures non tarifaires, et à se conformer aux normes du secteur privé afin d'accroître les exportations de biens et services.

11. Les participants ont également noté le potentiel de diversification des PMA de la région Asie-Pacifique, notamment par la mise en valeur du secteur des services, y compris ceux liés aux TIC et au tourisme. L'amélioration de la formation et du niveau de qualification ainsi que l'intégration continue dans l'économie régionale et mondiale permettraient aux PMA de la région de se diversifier et de proposer des services exigeant des compétences.

12. Les participants ont par ailleurs souligné que, pour renforcer durablement les capacités productives, les PMA devaient promouvoir l'indépendance économique des femmes, car elles étaient majoritairement pauvres et même les plus pauvres parmi les plus pauvres. La suppression des obstacles empêchant les femmes de posséder des biens, d'avoir un emploi dans un secteur autre que l'agriculture, d'améliorer leur formation et leur mobilité contribuait à les préparer à saisir les chances qui se présentaient à elles. Il s'agissait non seulement de faciliter la transition d'une agriculture faiblement productive et à faible valeur ajoutée vers une agriculture, une industrie et des services à forte valeur ajoutée, mais aussi de permettre aux femmes de rejoindre les rangs de la main-d'œuvre qualifiée susceptible d'ajouter de la valeur aux produits et services. Les participants ont également souligné qu'il importait d'accroître le nombre de marchés publics conclus avec des entreprises appartenant à des femmes.

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

13. Les participants ont observé que de nombreux PMA de la région avaient lancé des initiatives pour remédier aux problèmes de sécurité agricole et alimentaire. Il s'agissait de s'attaquer aux grands défis liés à la réduction de l'extrême pauvreté, et d'atténuer les effets négatifs du changement climatique en promouvant la modernisation agricole, tout en augmentant la productivité agricole et celle des élevages. Toutefois, la pauvreté monétaire, la faim et l'insécurité alimentaire demeuraient des problèmes majeurs pour ces pays. Bien que leurs niveaux de pauvreté aient diminué, des millions de personnes vivaient toujours avec moins de 1,25 dollar par jour, principalement dans les zones rurales, et subsistaient grâce à l'agriculture et aux activités non agricoles. Le nombre de personnes vivant avec deux dollars par jour était nettement plus élevé, ce qui révélait une grande vulnérabilité aux aléas de la vie, aux chocs économiques ou encore aux catastrophes naturelles. Une autre source de préoccupation était le creusement des inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les travailleurs agricoles et non agricoles, mais aussi entre les divers groupes ethniques, avec pour point commun l'insécurité alimentaire et l'absence d'opportunités.

14. La sécurité alimentaire passait notamment par une bonne alimentation, qui dépendait non seulement de la quantité d'aliments consommés mais aussi de leur qualité et de leur apport en micronutriments essentiels. Les carences en micronutriments pouvaient nuire au développement mental et physique des enfants et réduire la productivité des adultes. Dans de nombreux PMA de la région, la population souffrait de carences, moyennes à extrêmes, en vitamines et minéraux, ce qui avait de graves conséquences sociales et économiques.

15. Bien que le taux de sous-alimentation ait diminué dans tous les PMA de l'Asie-Pacifique, plusieurs d'entre eux avaient encore beaucoup à faire pour assurer une sécurité alimentaire durable à leur population. Parallèlement à cela, la malnutrition qui se traduisait par un surpoids atteignait des niveaux très élevés dans les pays insulaires les moins avancés du Pacifique, avec pour corollaire une progression rapide des maladies non transmissibles.

16. En dépit de l'amélioration de la productivité agricole, les écarts de rendement pour les principales cultures, comme le riz non décortiqué, demeuraient élevés. Les fluctuations des régimes de précipitation et les variations des phénomènes météorologiques extrêmes contribuaient à accroître la vulnérabilité des systèmes de production. L'adoption de pratiques agronomes durables et la gestion durable des ressources, notamment grâce à l'agriculture de conservation et l'agriculture de précision, pouvaient contribuer efficacement à atténuer les effets du changement climatique, mais requéraient des connaissances pointues et demeuraient sous-utilisées. Les pouvoirs publics devaient donc soutenir davantage l'amélioration des systèmes d'innovation agricole, y compris par des partenariats public-privé, pour faire bénéficier les agriculteurs des nouvelles technologies et connaissances.

17. Les PMA de l'Asie et du Pacifique avaient sensiblement accru les investissements dans les infrastructures rurales. Ainsi, l'approvisionnement en électricité dans les zones rurales s'était-il amélioré au Bangladesh, au Bhoutan, au Népal et en République démocratique populaire lao, tandis que des progrès avaient été enregistrés dans l'accès à des terres irriguées au Bangladesh, au Myanmar et aux Tuvalu. Il fallait encore investir davantage, en particulier pour améliorer la connectivité entre zones rurales et zones

urbaines le long des chaînes d'approvisionnement des produits agricoles, en aménageant les routes, les liaisons ferroviaires et portuaires, et en créant des marchés pour permettre et encourager les investissements privés dans ce secteur.

18. Les participants ont noté que les réformes institutionnelles et de politique générale créaient les conditions nécessaires au développement rural et agricole. Une application plus rigoureuse des droits de propriété pouvait stimuler les investissements et l'accès au crédit pour favoriser le développement des entreprises, et la libéralisation axée sur les marchés permettait de renforcer l'efficacité et la résilience des marchés face aux fluctuations de l'offre et de la demande par l'action des mécanismes des prix.

C. Commerce

19. Les marchandises exportables particulièrement importantes pour les PMA de l'Asie et du Pacifique étaient aussi celles qui se heurtaient à de gros obstacles tarifaires et non tarifaires. Cela concernait par exemple les textiles et les vêtements, marchandises de prédilection dans les PMA asiatiques, où les produits manufacturés représentaient près de 75 % des exportations totales de marchandises. Après l'expiration de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les textiles et les vêtements et la fin du système de quotas, on avait observé des réductions limitées des droits de douane moyens des nations les plus favorisées pour les textiles et les vêtements, alors que les droits de douane des nations les plus favorisées n'avaient pratiquement pas changé pour les produits agricoles. Les droits de douane appliqués aux PMA asiatiques pour l'exportation de vêtements avaient été en moyenne de 6,7 % en 2012, contre 7,9 % pour les autres pays en développement, ce qui laissait à penser que les PMA asiatiques bénéficiaient d'une marge de préférence quasi négligeable (1,2 point de pourcentage), compromettant toute possibilité d'accroissement des exportations. S'il était vrai que des progrès considérables avaient été faits dans l'ouverture d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les produits des PMA, certains produits présentant un intérêt à l'exportation pour ces pays continuaient d'être exclus du régime de franchise dans certains marchés développés.

20. L'application sélective des barrières non tarifaires, surtout aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements, était un autre sujet de préoccupation pour les PMA de l'Asie et du Pacifique en particulier. Les barrières non tarifaires, de plus en plus utilisées depuis quelque temps, entravaient encore plus les activités commerciales que les droits de douane et représentaient, selon les estimations, l'équivalent d'un droit de douane de 27 %. On constatait aussi que les PMA faisaient face à d'importantes contraintes liées à l'offre et aux infrastructures matérielles et immatérielles, qui se ressentaient sur leur compétitivité et les empêchaient souvent d'exploiter pleinement l'accès aux marchés. L'application de règles d'origine préférentielles, souvent complexes, était un autre obstacle empêchant ces pays de profiter pleinement de l'accès aux marchés. Ces règles, qui pouvaient être unilatérales ou réciproques, entraînaient pour certains pays une hausse des coûts d'exportation de l'ordre de 20 à 30 %.

21. Les coûts élevés du commerce et les pertes d'efficacité liées aux conditions d'importation et d'exportation et au transport constituaient

toujours des obstacles à l'intégration de nombreux PMA dans l'économie mondiale, car ces facteurs nuisaient à la compétitivité de leurs exportations¹.

22. Malgré ces obstacles, la valeur absolue des exportations des PMA de l'Asie et du Pacifique avait progressé, mais par rapport au volume mondial des exportations, elle restait tout à fait négligeable. Depuis 2006, l'initiative Aide pour le commerce était utilisée pour tenter de remédier aux entraves du côté de l'offre, aux problèmes liés aux capacités de production, ainsi que pour renforcer les infrastructures liées au commerce. Pour élargir la base d'exportation et accroître les capacités productives des PMA de l'Asie et du Pacifique, davantage de ressources au titre de l'Aide pour le commerce étaient nécessaires. Le cadre intégré renforcé, un des mécanismes d'accès aux financements au titre de l'Aide pour le commerce, devait être encore amélioré afin d'accroître les capacités commerciales des PMA. Il est d'autant plus difficile pour ces pays d'obtenir un accès effectif au marché de certains pays qu'il existait différentes listes de concessions ainsi que de multiples règles d'origine qui faisaient qu'un produit admissible sur un marché donné pouvait ne pas bénéficier d'un accès préférentiel à d'autres marchés. Une planification et des investissements à long terme tendant à accroître les capacités productives des PMA étaient nécessaires pour pérenniser les recettes d'exportation et la croissance économique sur le long terme. Les PMA ne devaient pas se contenter de produire davantage de produits déjà existants, ils devaient aussi diversifier leurs exportations, à la fois verticalement (par un accroissement de la valeur ajoutée des produits d'exportation existants) et horizontalement (en développant ou en exportant de nouveaux produits), et se lancer dans des services d'exportation directs et indirects.

D. Produits de base

23. Les PMA de l'Asie et du Pacifique étaient particulièrement vulnérables à la forte volatilité des cours des produits de base, notamment en raison de leur grande dépendance à l'égard de l'agriculture, des exportations de produits de base et des fluctuations des taux de change. Beaucoup d'entre eux avaient des « portefeuilles » d'exportation et des économies fortement tributaires de l'exportation d'un ou deux produits de base, principalement le pétrole brut, le gaz naturel, l'aluminium, le minerai de fer ou l'acier, le coton, les textiles et le cuivre. Du fait de la forte dépendance de certains de ces pays vis-à-vis de quelques produits de base, leurs recettes d'exportation et leurs conditions macroéconomiques étaient très vulnérables aux chocs exogènes. Ils avaient besoin d'initiatives de soutien de nature à renforcer leurs capacités à gérer leurs ressources naturelles, à diversifier leur base de matières premières et à renforcer l'efficacité de leurs systèmes commerciaux, mais aussi à tirer parti de la technologie et des investissements pour produire des produits à haute valeur ajoutée et à instaurer des cadres de soutien aux petits producteurs de produits de base. Or à ce jour, peu d'efforts avaient été faits dans ce sens.

24. Compte tenu de cela, une grande part du budget des ménages pauvres des PMA de l'Asie et du Pacifique passait dans l'alimentation, et leur possibilité de se procurer une alimentation suffisamment nutritive dépendait rigoureusement des prix. Ces dernières années, les prix des denrées alimentaires avaient été très instables, augmentant parfois fortement et contraignant ainsi les populations à manger moins ou à consommer des aliments de moindre qualité. En effet, après les crises alimentaire et

¹ La base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce donne des précisions sur les coûts du commerce généralement élevés des pays les moins avancés.

énergétique ayant frappé l'Asie et le Pacifique au milieu des années 2000, les cours des matières premières en général étaient restés relativement élevés jusqu'à tout récemment.

25. Outre cette volatilité des prix, les marchés des produits de base dans ces pays étaient également affectés par le changement climatique. Les PMA de l'Asie et du Pacifique étaient durement touchés par ses effets négatifs, lesquels avaient un impact significatif sur la production alimentaire et celle d'autres produits de base, ainsi que sur leurs prix. Pour remédier à certains de ces problèmes, les PMA devaient notamment accroître de manière significative les investissements dans la recherche-développement agricole et les infrastructures rurales, en particulier les routes et l'irrigation. Ces pays pouvaient aussi contribuer à préserver l'offre alimentaire au niveau national en constituant des réserves au niveau régional et en concluant des accords régionaux sur la libéralisation du commerce des céréales vivrières et autres produits de base.

E. Développement humain et social

26. Lors de la réunion, il a été noté que même si plusieurs des PMA de la région avaient progressé sensiblement dans certains domaines des Objectifs du Millénaire pour le développement, on constatait des carences dans de nombreux autres domaines ainsi que de fortes disparités de résultats, aussi bien d'un pays à l'autre que globalement. Certains faits nouveaux positifs en matière d'égalité des sexes ont été relevés, cette question ayant fait l'objet d'une attention accrue de la part de nombreux PMA qui s'étaient dotés de plans d'action nationaux pour l'amélioration de la condition de la femme. Les participants à la réunion ont également remarqué qu'un nombre croissant de PMA de la région avait entrepris de mettre en œuvre des politiques de protection sociale, allant de programmes de transfert de fonds au profit des groupes vulnérables à des programmes de création d'emplois en faveur des populations pauvres.

27. Les participants ont aussi relevé que la proportion de pauvres dans la population totale avait progressivement diminué dans les PMA de l'Asie et du Pacifique. Néanmoins, le nombre absolu de pauvres et de personnes démunies demeurait élevé dans la plupart des pays. De même, certains indicateurs importants du développement social faisaient apparaître des carences manifestes. Par exemple, même si ces pays avaient facilité l'accès des enfants à l'éducation de base, des millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire étaient toujours déscolarisés. Même pour les enfants scolarisés, la qualité de l'instruction était très préoccupante et beaucoup d'entre eux abandonnaient l'école après le cycle primaire.

28. Les participants à la réunion se sont par ailleurs inquiétés du fait que dans tous les PMA de l'Asie et du Pacifique, la situation des femmes sur le plan sanitaire et de l'éducation laissait encore beaucoup à désirer, qu'il s'agisse de la possibilité d'accéder au pouvoir, de leur capacité de faire entendre leur voix ou de faire valoir leurs droits. La santé des femmes s'était certes améliorée, mais dans de nombreux pays, les femmes avaient en moyenne une espérance de vie plus courte que celles des hommes. La violence sexiste était aussi un problème persistant. Elles étaient également dans ces mêmes pays moins susceptibles que les hommes de posséder des biens ou d'avoir un emploi rémunéré dans le secteur non agricole. Elles avaient aussi tendance à travailler dans le secteur informel, en raison de leur manque de qualification, de leur mobilité restreinte et des normes régissant les rapports entre les sexes.

F. Crises multiples et autres problèmes émergents

29. Les crises multiples et autres problèmes émergents avaient eu pour effet d'accroître considérablement le niveau de risque auquel étaient exposés, en particulier, les ménages pauvres et vulnérables de ces pays. Ils avaient par exemple été victimes de la crise financière asiatique de 1997-1998, et, depuis 2008, de la crise financière mondiale. Les familles de toute la région avaient été confrontées à une augmentation des prix des denrées alimentaires. Il fallait aussi mentionner les risques sanitaires externes: en 2013, ces pays avaient été frappés par le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et ils étaient en permanence exposés à de nouvelles menaces de santé publique ou à leur résurgence. L'insécurité économique était aggravée par l'absence de système de protection sociale convenable et global. Les dépenses publiques de sécurité sociale restaient faibles, représentant moins de 2 % du PIB dans la plupart des pays pour lesquels on disposait de données. Plus des deux tiers des habitants de ces pays ne bénéficiaient d'aucune forme de protection sociale.

G. Mobiliser des ressources financières au service du développement et du renforcement des capacités

30. Les participants à la réunion ont noté que, globalement, les PMA de l'Asie et du Pacifique manquaient de ressources et qu'ils n'avaient guère accès aux ressources financières – internes ou externes – en particulier sur les marchés internationaux de capitaux, pour financer leur retrait de la liste des PMA et remédier aux autres problèmes de développement. Le manque de ressources financières apparaissait souvent comme un obstacle qui les empêchait de développer leur activité économique et réduisait encore leurs possibilités d'investissement dans le capital humain et leur capacité à lutter contre les vulnérabilités associées aux chocs multiples, tels que la hausse des cours de l'énergie ou le changement climatique. Outre les faibles niveaux de revenu par habitant, les principales difficultés empêchant les PMA de mobiliser des ressources financières tenaient au faible niveau d'épargne et d'investissement intérieurs, notamment dans les secteurs sociaux et dans les infrastructures physiques des transports et du commerce, ainsi qu'à une assiette fiscale étroite. Les recettes fiscales des PMA de l'Asie et du Pacifique étaient relativement faibles par rapport à celles des autres régions en développement. Les montants versés au titre de l'aide au développement étaient restés bien en deçà des objectifs fixés pour la plupart de ces pays. Il était important de tirer parti des ressources du secteur privé pour compléter l'aide publique au développement (APD).

31. Les flux d'APD constituaient un élément important de la mobilisation de ressources financières au service du développement et du renforcement des capacités des PMA de l'Asie et du Pacifique. À la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, il avait été décidé que 0,7 % du revenu national brut des pays donateurs de l'OCDE et du Comité d'aide au développement (CAD) devait être consacré à l'APD. Toutefois, les niveaux d'APD étaient restés bien inférieurs aux cibles fixées pour la plupart de ces pays, même s'ils avaient augmenté dernièrement. En 2013, les PMA de l'Asie et du Pacifique avaient reçu au total 14,8 milliards de dollars d'APD, en augmentation par rapport aux 11,7 milliards de dollars reçus en 2012. De plus, excepté au Bangladesh et au Myanmar, la croissance globale de l'APD avait soit été négative soit inférieure aux prévisions. En 2013, les principaux PMA de l'Asie et du Pacifique bénéficiaires d'APD étaient l'Afghanistan (6,7 milliards de dollars), le Myanmar (3,9 milliards de dollars) et le Bangladesh (2,1 milliards de dollars), suivis du Cambodge (807 millions de

dollars) et du Népal (770 millions de dollars). Les autres PMA de la région avaient reçu très peu d'APD, notamment le Bhoutan, avec seulement 134 millions de dollars.

32. S'agissant de la répartition de l'aide au niveau mondial, un des principaux problèmes qui se posait aux PMA de l'Asie et du Pacifique était le caractère très inéquitable des flux d'APD au regard du nombre de pauvres et de personnes démunies dans les différentes régions. Bien que la région Asie-Pacifique totalise 56 % des pauvres dans le monde, elle n'avait reçu en 2013 que 25 % de l'aide totale versée par les membres du CAD et des organismes multilatéraux.

33. Les engagements pris à l'égard de la création d'un cadre de partenariat mondial solide n'avaient été que partiellement tenus. Les progrès réalisés pour répondre aux besoins des PMA de l'Asie et du Pacifique en matière d'assistance financière et technique, d'APD, de capacité commerciale, d'accès aux marchés et de réduction de la dette avaient été moins importants que prévu.

34. Le ratio global APD/revenu national brut (RNB) des pays membres du CAD avait progressé légèrement pour atteindre 0,10 % du RNB, mais restait encore bien inférieur à la fourchette visée de 0,15 à 0,20 %. En conséquence, les PMA de l'Asie et du Pacifique manquaient cruellement de financement, bien qu'ils soient parvenus à mobiliser de plus en plus de ressources internes.

H. Gouvernance à tous les niveaux

35. La bonne gouvernance à tous les niveaux passe par les pouvoirs publics (cadre économique et politique stable, système judiciaire fiable, transparence des règles et des institutions) et par les entreprises (normes de déontologie, responsabilité sociale, environnementale et en tant qu'entreprise, adhésion à des codes de transparence). Pour que les PMA de l'Asie et du Pacifique puissent concrétiser les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, des mesures doivent être prises à tous les niveaux dans plusieurs domaines de la gouvernance du développement durable, notamment: i) la promotion d'arrangements et mécanismes efficaces qui intègrent de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale; ii) la cohérence et l'harmonisation de la conception et de l'application des politiques; iii) la promotion de la transparence et la participation effective de tous les organes pertinents du gouvernement et de la société civile à la prise de décision; et iv) le renforcement des mécanismes institutionnels relatifs à l'élaboration, la coordination, l'application et le suivi des politiques, ainsi que le renforcement des liens entre ces mécanismes.

36. Une des grandes priorités pour les PMA de l'Asie et du Pacifique est l'adoption de mesures destinées à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en faveur d'une bonne gouvernance tout en renforçant les capacités statistiques nationales pour assurer un suivi efficace des objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Les pays ont encore beaucoup à faire pour promouvoir la cohérence et la coordination des organismes financiers, commerciaux et de développement ainsi que de leurs processus, et ils doivent prendre des mesures permettant de mieux faire entendre la voix des communautés et d'élargir leur participation au développement.

37. Les pays devraient ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y adhérer et appliquer les lois et réglementations de lutte contre la corruption, appuyer l'action de renforcement des capacités institutionnelles et des cadres réglementaires de prévention de la corruption, du blanchiment

d'argent, du transfert illégal de fonds, et autres activités illégales, qu'elles soient le fait d'entités publiques ou privées. Parallèlement à cela, la communauté mondiale doit aider à prévenir et à résoudre les conflits, répondre aux besoins et remédier à des problèmes spécifiques, et harmoniser et aligner l'aide extérieure sur les objectifs et aspirations de développement des PMA.

III. Problèmes persistants, nouveaux et émergents qui se posent aux PMA de l'Asie et du Pacifique

38. Les mesures à prendre, à la fois par les PMA et par les partenaires de développement, pour combler les écarts de développement et atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul sont déjà décrites en détail dans ce dernier. L'enjeu n'est pas tant de définir de nouvelles mesures ou des mesures supplémentaires, mais plutôt de veiller à ce que les mesures convenues soient mises en œuvre aussi rapidement et largement que possible, lorsqu'elles sont pertinentes. Globalement, la lenteur du développement des PMA de l'Asie et du Pacifique montre que s'en tenir aux pratiques habituelles ne suffira pas à réduire les écarts de développement qui persistent et ceux qui apparaissent.

A. Pauvreté et inégalités

39. La pauvreté, les inégalités et les différentes formes de dénuement figurent parmi les plus grands problèmes de développement des PMA de l'Asie et du Pacifique. Dans ces pays, les pauvres vivent bien souvent dans des régions éloignées des routes, marchés, écoles, services de santé et autres services sociaux. Ils sont aussi souvent en butte à l'exclusion économique, sociale, politique et à d'autres formes d'exclusion. De plus, ce sont bien souvent les femmes et les filles qui sont les plus pénalisées et défavorisées.

40. L'impossibilité pour les pauvres d'investir dans des biens ou dans une formation, leur accès restreint au crédit et aux marchés financiers, et le fait qu'ils exercent des métiers non qualifiés, qui sont souvent leur seul moyen de gagner leur vie, sont certains des facteurs qui perpétuent la pauvreté d'une génération à l'autre dans plusieurs PMA. De plus, les phénomènes imprévisibles – catastrophes naturelles ou anthropiques, crises économiques mondiales, et chocs sanitaires – mettent en péril la vie et les moyens de subsistance des pauvres. Les multiples carences dont ces personnes sont victimes en termes d'éducation, de santé, d'alimentation, de logement et d'accès à l'eau potable tendent à se chevaucher et se renforcer.

41. Pour remédier à cette situation, les politiques doivent être axées sur la progression de la croissance économique, car la réduction de la pauvreté passe par une croissance forte. Toutefois, la croissance à elle seule ne suffira sans doute pas à aider les groupes les plus défavorisés. Pour cela il faudrait adopter des politiques complémentaires adaptées aux différents contextes afin de lever les obstacles qui empêchent ces groupes d'avoir accès aux possibilités nouvelles. Il faudrait s'attacher à créer un mode de croissance susceptible d'assouplir certaines des contraintes structurelles. Selon les pays, ces politiques pourraient consister à modifier les caractéristiques sectorielles de la croissance, à rééquilibrer la répartition géographique de la croissance, à utiliser la science et la technologie de manière plus créative, et à investir dans les innovations sociales susceptibles de changer la nature et la répartition des chances offertes par la croissance, afin que les pauvres puissent en recueillir les fruits.

42. Par ailleurs, il faut élaborer des politiques permettant aux pauvres de sortir de leur dénuement. Plusieurs types de mesures sont envisageables, selon les pays et les difficultés auxquelles sont confrontés les groupes visés. Elles pourraient consister à leur ouvrir un accès plus large aux moyens de production en réformant les marchés du crédit, en appliquant des politiques de redistribution, en abolissant les barrières à l'entrée, en valorisant le capital humain par l'éducation et la formation, en réduisant les vulnérabilités et en améliorant de la capacité d'absorption des chocs par la mise en place de filets de sécurité sociale et le développement des services de santé, en luttant contre la discrimination entre les sexes et en favorisant l'autonomisation des femmes, la sécurité sociale, et en adoptant de divers types de mesures ciblées. L'offre de logements à bas coût peut également assurer la stabilité sociale et promouvoir l'équité.

B. Absence d'emplois productifs et décents et croissance peu créatrice d'emplois

43. Bien que la main-d'œuvre des PMA de l'Asie et du Pacifique augmente rapidement, la croissance économique ne crée pas suffisamment d'emplois productifs et décents. Cela tient notamment à la nature de la croissance économique et des changements structurels propres à ces pays, dans lesquels la plupart des travailleurs délaisse l'agriculture au profit d'une activité peu productive dans le secteur des services. Ils restent ainsi des travailleurs du secteur informel en situation de vulnérabilité.

44. Pour améliorer la situation, il faut favoriser un changement qualitatif des modes de croissance pour que la croissance ne reste pas concentrée dans quelques secteurs et régions, empêchant ainsi les pauvres, hommes et femmes confondus, d'y contribuer, d'y participer et d'en profiter. Il s'agit non seulement de donner plus de moyens aux pauvres, mais aussi d'assouplir les contraintes qui pèsent sur eux et d'atténuer les risques associés à la participation aux marchés et la vulnérabilité qui y est associée. Les pauvres n'ont souvent d'autre choix que d'occuper des emplois à faible productivité parce qu'ils présentent moins de risques que les activités à forte productivité. Diminuer les risques auxquels sont exposés les pauvres est donc essentiel si l'on veut leur donner un maximum de chances d'exploiter les possibilités offertes par les marchés et la croissance économique.

45. Le secteur informel, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), étant la principale source d'emplois pour la grande majorité des habitants de ces pays, il est nécessaire d'adopter des politiques intégrées en tenant compte de la diversité et de l'hétérogénéité de l'économie informelle. Il faut mettre en place des politiques tendant à accroître la productivité des entreprises informelles en favorisant l'accès au capital, aux services de développement des entreprises, aux infrastructures, en même temps que des réglementations et des mesures appropriées. Les investissements publics peuvent jouer un rôle clef dans la promotion de politiques de cette nature.

46. Il est également primordial de créer un environnement favorable aux activités du secteur privé pouvant favoriser une transition aisée vers une économie plus diversifiée, ainsi que la création de nouveaux emplois plus productifs. À cet effet, il est essentiel de maintenir un taux de change compétitif si l'on veut favoriser l'émergence de nouveaux secteurs économiques. La stabilité macroéconomique, avec notamment une inflation modérée mais stable et des déséquilibres intérieurs et extérieurs à des niveaux soutenables, crée un environnement favorable aux investissements privés et à la diversification de l'économie.

47. La diversification stratégique d'économies dotées de capacités entrepreneuriales peu développées suppose une politique industrielle judicieuse, qui passe par la promotion, sélective mais limitée dans le temps, de certaines nouvelles activités économiques par rapport à d'autres, la promotion d'une plus grande valeur ajoutée, et la diversification des produits et des marchés. Une intervention active s'impose pour créer les infrastructures productives complémentaires nécessaires, notamment des zones d'activités industrielles et des zones économiques. Il convient aussi d'encourager l'expansion de la commercialisation et des marchés d'exportation, en complément d'autres mesures promotionnelles qui s'inscrivent dans le cadre de la politique industrielle.

C. Faim et insécurité alimentaire

48. La faim et l'insécurité alimentaire constituent toujours des problèmes majeurs pour les PMA de l'Asie et du Pacifique. Ainsi, environ 60 % des personnes en situation d'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale vivent dans la région Asie-Pacifique. Nombre d'entre elles vivent dans des PMA et la plupart souffrent encore de grave malnutrition. L'insécurité et la vulnérabilité économiques sont aggravées par les catastrophes naturelles toujours plus dévastatrices, que beaucoup imputent au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

49. À cet égard, les taux élevés de malnutrition chez les femmes sont particulièrement préoccupants, car non seulement ils nuisent à leur santé, mais également à leur productivité et à la bonne alimentation et santé de leurs enfants. Étant donné que les pauvres des zones rurales tirent l'essentiel de leurs revenus des activités agricoles, les politiques destinées à faciliter l'accès des petits producteurs aux terres, aux intrants agricoles, au financement, aux services de vulgarisation et aux marchés contribueraient à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté. Par ailleurs, de telles mesures favoriseraient l'apparition d'activités non agricoles et la création d'emplois. Ainsi, l'investissement dans l'agriculture et les activités rurales est une priorité absolue pour ces pays car l'accroissement rapide des revenus et de la population devrait entraîner une augmentation de la demande de produits alimentaires. Il est de plus en plus urgent d'atteindre ces objectifs, compte tenu de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques imprévisibles dus au changement climatique dans les PMA de l'Asie et du Pacifique.

D. Déficiences infrastructurelles

50. Les niveaux de développement et la qualité des infrastructures des PMA de l'Asie et du Pacifique sont caractérisés par de fortes disparités qu'il convient d'éliminer le plus rapidement possible. Étant donné le petit nombre d'infrastructures et leur qualité médiocre, elles ne contribuent guère à la croissance économique car elles limitent la valeur des multiplicateurs en termes d'investissement, d'emploi, de production, de revenu, et de développement secondaire. Les ressources nécessaires pour combler ou même réduire les écarts sont considérables, aussi faut-il mettre en place des mécanismes de financement appropriés et innovants afin d'obtenir les ressources voulues, y compris au moyen de partenariats public-privé.

51. La mauvaise qualité des infrastructures pénalise particulièrement les pauvres et les habitants des régions rurales en raison des fortes différences de qualité entre les infrastructures des zones urbaines et celles des zones rurales. La mise en place des infrastructures de base dans ces pays devant être assurée, dans la plupart des cas, par le secteur public, la mobilisation des ressources financières, les impératifs liés aux réparations et à l'entretien des

infrastructures, les réformes de la gouvernance et les mesures visant à accroître les capacités et à améliorer une meilleure coordination, ainsi que le souci accru de l'impact environnemental et des incidences du changement climatique sont des questions qui devront faire l'objet d'une attention prioritaire de la part des PMA de l'Asie et du Pacifique.

E. Faible niveau du développement humain

52. Globalement, de nombreux PMA de l'Asie et du Pacifique n'ont pas obtenu de bons résultats dans la réalisation des objectifs et cibles liés à la santé, par rapport à d'autres OMD. Bien que les pays affichent un bilan satisfaisant dans la lutte contre les maladies transmissibles (comme le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida), il leur faut maintenant pérenniser ces acquis. De plus, avec l'amélioration du niveau de vie, ces pays sont de plus en plus touchés par les maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète.

53. Il en va de même dans le domaine de l'éducation, car si les pays ont facilité l'accès des enfants à l'éducation de base, des millions d'entre eux sont encore non scolarisés ou abandonnent leurs études. Même la qualité de l'instruction que reçoivent les enfants scolarisés est très discutable. Le faible niveau d'étude dans ces pays est en partie imputable aux budgets insuffisants consacrés par les gouvernements à l'éducation, et il faudra y remédier dans les années à venir.

54. De plus, la plupart des PMA de l'Asie et du Pacifique sont encore loin d'avoir réalisé l'égalité des sexes, malgré des succès en matière de parité entre les sexes à différents niveaux d'études. Dans tous ces pays, les femmes sont victimes de violence sexiste et ont d'énormes difficultés à accéder aux services de santé, à l'éducation et au pouvoir; par ailleurs leurs opinions et leurs droits ne sont guère respectés au sein de la société, à quelque niveau que ce soit, ni au sein de la famille.

F. Grande vulnérabilité, insécurité économique et absence de protection sociale

55. Au cours des dix dernières années, l'insécurité économique s'est renforcée dans les PMA de l'Asie et du Pacifique, en dépit de leur croissance économique. Dans la plupart de ces pays, les ménages sont de plus en plus nombreux à être exposés à divers types de risques, qu'il s'agisse d'événements familiaux malheureux, de catastrophes naturelles, ou d'une vulnérabilité croissante aux chocs économiques externes (par exemple les crises économiques mondiales). De plus, l'absence de système global de protection sociale aggrave encore cette insécurité économique.

56. Les politiques qui garantissent une protection sociale en période difficile et qui permettent de réduire des niveaux inacceptables d'indigence sont importantes pour les PMA de l'Asie et du Pacifique, tant pour réduire la pauvreté que pour protéger la population du risque d'y sombrer à la suite de catastrophes ou de chocs inattendus. Les régimes de protection sociale sont essentiels pour le développement inclusif car ils servent automatiquement de stabilisateurs dans les périodes de crise en procurant un revenu supplémentaire aux pauvres, ce qui leur permet d'avoir une alimentation suffisante et de conserver l'accès aux services de base.

57. Les PMA de l'Asie et du Pacifique sont dépourvus de systèmes de protection sociale viables, efficaces et intégrés permettant de répondre aux

situations d'adversité au moyen de divers types de programmes: programmes de création d'emplois, de transfert de fonds, services sociaux ciblés et programmes de microfinancement. On notera que le nombre de bénéficiaires des programmes de protection sociale dans ces pays est un des plus faibles du monde.

58. Les filets de sécurité sociale de ces pays sont fragmentaires et sont dépourvus des cadres institutionnels propres aux systèmes de protection sociale. Ils manquent de moyens financiers et de cohérence, et ne sont pas à même de protéger la majorité des populations vulnérables. Il faut donc revoir les priorités en matière de dépenses publiques, et aussi lancer des réformes pour rendre les régimes de protection existants plus efficaces, afin de regrouper les programmes en place et en élargir la portée et accroître le nombre des bénéficiaires des systèmes de protection sociale.

G. Changement climatique

59. Le changement climatique fait toujours peser une grave menace sur les pays de l'Asie et du Pacifique et il constitue, pour certains de ces pays, la principale menace à leur survie et à leur viabilité. Les PMA de la région demeurent vulnérables aux effets néfastes du changement climatique et en ressentent les effets de plus en plus fréquemment, notamment sous la forme de sécheresses persistantes et de phénomènes climatiques extrêmes, de la montée du niveau des mers, de l'érosion des côtes et de l'acidification des océans, compromettant la sécurité alimentaire et les efforts de réduction de la pauvreté et d'instauration du développement durable.

60. L'adaptation au changement climatique est une priorité pour les PMA de l'Asie et du Pacifique, mais le manque de ressources financières suffisantes, supplémentaires et prévisibles permettant de mettre en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et également de soutenir les priorités nationales en la matière demeure un obstacle important. Lorsque les fonds sont disponibles, il est difficile d'y avoir accès et les initiatives de renforcement des capacités n'ont pas permis de remédier à ce problème persistant. Les PMA de l'Asie et du Pacifique peuvent bénéficier de la pleine mise en œuvre du Fonds vert pour le climat, car celui-ci est appelé à jouer un rôle essentiel dans l'apport de ressources financières suffisantes, supplémentaires et prévisibles au bénéfice des pays en développement, et en tant que catalyseur du financement de la lutte contre les effets du changement climatique, qu'il s'agisse de financement public ou privé, aux niveaux international et national.

61. Le changement climatique étant un phénomène planétaire, il exige la plus large coopération possible entre tous les pays, afin d'y apporter une réponse internationale efficace et adaptée, notamment pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévoit que les parties doivent préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. À ce titre, les pays développés devraient renforcer leur appui technologique et financier ainsi que leurs initiatives de renforcement des capacités pour inciter les pays en développement parties, à faire preuve de plus d'ambition dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation.

H. Inklusivité financière inadéquate

62. Un système financier inclusif ouvre un accès, aux pauvres en particulier, à des produits et services financiers qui permettent notamment d'obtenir des crédits et des assurances à des conditions favorables et d'utiliser des services de paiement pour réaliser des transactions et des envois de fonds de manière sécurisée et économique. Les familles ayant accès à des services financiers peuvent améliorer leur bien-être économique tout en investissant dans l'éducation de leurs enfants et en jouissant d'une meilleure alimentation et d'une meilleure santé que les familles qui en sont dépourvues. Malgré ces avantages, une grande majorité de personnes, en particulier les ménages pauvres des PMA de l'Asie et du Pacifique, sont très fréquemment privés d'accès aux services financiers proposés par le secteur financier formel.

63. Dans les PMA de l'Asie et du Pacifique, les obstacles à l'inclusivité financière existent tant du côté de la demande que de l'offre. En ce qui concerne la demande, les facteurs tiennent principalement à la capacité limitée des clients potentiels de traiter avec les banques et au caractère adapté ou non des produits et services qu'elles proposent. Du côté de l'offre, les obstacles proviennent de la perception qu'ont les banques de la rentabilité d'une activité et des risques afférents, liés à une clientèle pauvre ainsi que des coûts résultant du grand nombre de clients effectuant des transactions pour de petits montants. De manière générale, les établissements de financement du développement et les organismes de microfinancement de ces pays ont mieux réussi dans leur offre de services aux pauvres et aux microentreprises.

64. De plus, les réseaux publics et les réseaux fonctionnant sur une base technologique – bureaux de poste, entreprises de télécommunication et Internet – ont des potentialités susceptibles de contribuer à l'inclusivité financière de ces pays. La réglementation doit aussi favoriser la diversité de l'offre de services financiers afin de donner plus de choix aux pauvres. On pourrait aussi offrir une nouvelle gamme de produits et services dans le cadre de partenariats innovants avec les ONG, les organismes de microfinancement et autres prestataires, comme les services bancaires mobiles.

I. Pression intenable sur les ressources naturelles et déséquilibres écologiques

65. Une croissance économique mal gérée et des modes de production et de consommation non durables conjugués à l'exploitation non planifiée des ressources naturelles, ont rendu les PMA de l'Asie et du Pacifique de plus en plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique et autres événements imprévus. Dans ces pays, les déséquilibres écologiques se traduisent principalement par la dégradation des principales ressources naturelles que sont les forêts et les réserves d'eau douce, ainsi que par l'utilisation non durable des ressources énergétiques.

66. Bien que les conséquences de ces déséquilibres ne soient pas immédiatement visibles, elles menacent la durabilité du développement de ces pays, en particulier dans le Pacifique. Le système de production, surtout dans le secteur agricole, et les moyens de subsistance de la grande majorité des habitants des zones rurales et fragiles subissent également les conséquences négatives des sécheresses toujours plus fréquentes et autres phénomènes climatiques extrêmes associés au changement climatique.

67. Il faudrait non seulement renforcer la « nouvelle économie et les industries vertes » en investissant dans l'énergie renouvelable et dans les technologies ayant une bonne efficacité énergétique, mais aussi s'attaquer

aux déséquilibres écologiques de la croissance, ce qui contribuerait aussi beaucoup à réduire la pauvreté dans ces pays, étant donné que les pauvres vivent généralement dans des zones écologiquement vulnérables et dépendent davantage des ressources naturelles pour leur survie. Un moyen clef de lutter contre les déséquilibres écologiques consisterait à exploiter davantage les innovations technologiques pour atténuer l'impact négatif des activités de production et de consommation sur l'environnement et réduire les contraintes intenable sur les ressources naturelles.

68. Il importe de souligner que les PMA de l'Asie et du Pacifique particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique ne disposent pas des moyens financiers et des compétences qui leur permettraient de mettre au point de nouvelles technologies adaptées. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reconnaît ces contraintes en soulignant que les pays développés doivent soutenir ces pays sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. À ce jour, peu de progrès ont été faits pour accorder des financements à des conditions préférentielles ou encore pour améliorer les possibilités d'accès de ces pays au marché « vert ».

69. Les PMA de l'Asie du Pacifique peuvent utiliser les flexibilités prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour faciliter l'adoption de technologies écologiquement rationnelles. Pour ces pays comme pour d'autres pays en développement, il existe de nombreuses possibilités de partager les expériences et les meilleures pratiques en matière de développement et de production et consommation durables. Ces pays pourraient peut-être collaborer étroitement dans des domaines comme les biocarburants, l'énergie solaire ou éolienne, la gestion des déchets et autres domaines similaires.

J. Faible intégration dans le nouveau contexte mondial de développement

70. Les lacunes de développement des PMA de l'Asie et du Pacifique sont aussi liées au nouveau contexte du développement, avec la libéralisation du commerce qui crée de nouveaux défis et ouvre de nouvelles perspectives, la révolution des TIC qui confère une nouvelle dimension de connaissance au développement, sans oublier le rôle croissant des migrations et des envois de fonds dans le développement national.

71. Pour remédier aux lacunes de développement, il importe que les pays établissent et maintiennent un pacte social par lequel l'État s'engage à réduire les risques auxquels sont confrontés les pauvres en promouvant une bonne gouvernance à tous les niveaux, en maintenant la stabilité macroéconomique, en fournissant des services et des institutions de base et en garantissant la citoyenneté.

72. Pour réduire efficacement les écarts de développement dans le nouveau contexte mondial, chaque PMA de l'Asie et du Pacifique devra examiner ses propres besoins et contraintes et tirer parti des possibilités de renforcement d'une croissance large et inclusive. Bien entendu, il faudra que les pays dépensent plus dans les services sociaux de base, adoptent une approche équilibrée à l'égard des trois dimensions du développement, stimulent le commerce intrarégional, créent un environnement commercial réceptif aux besoins des petites et moyennes entreprises, aux courants d'investissement et aux flux technologiques en mettant davantage l'accent sur l'intégration économique régionale; il faudra aussi qu'ils promeuvent des marchés intégrés, abaissent les barrières tarifaires et non tarifaires,

investissent davantage dans les infrastructures physiques, créent des réseaux de transport et des plates-formes d'information solides, et mettent en place des structures réglementaires plus adaptées.

K. Flux d'aide publique au développement

73. Compte tenu des lourds handicaps structurels des PMA de l'Asie et du Pacifique, l'aide apportée par des ressources externes telles que l'APD doit jouer un rôle clef en soutenant le développement économique et le progrès social. Ces pays ont besoin de ressources externes pour édifier leur économie et leur infrastructure sociale, en particulier pour investir dans des services de base tels que l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, le logement, la santé et l'éducation. Ces ressources peuvent en outre aider les pays à accroître leur capacité productive, à promouvoir les investissements étrangers directs et le commerce, à adopter des innovations technologiques, à promouvoir l'égalité des sexes, à garantir la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté monétaire.

74. Il convient de restructurer fondamentalement et de réorienter les flux d'APD vers les PMA de l'Asie et du Pacifique. Dans le même temps, il importera d'améliorer la qualité de l'aide et d'accroître son impact sur le développement en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la prise en charge au niveau national, de l'harmonisation et de la gestion axée sur les résultats.

75. Cet objectif suppose donc d'aligner l'aide fournie à tel ou tel secteur sur les objectifs du développement convenus au plan international et sur les priorités des pays. Pour améliorer l'efficacité de l'APD, ces pays doivent s'attaquer aux insuffisances des institutions et des structures de gouvernance en place, et les donateurs améliorer la prédictibilité de leur soutien, réduire la fragmentation et favoriser la prise en charge au niveau national.

IV. La voie à suivre

76. Les participants à la réunion ont noté que la deuxième étape de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul se déroulerait dans le cadre des objectifs de développement durable, et les PMA de l'Asie et du Pacifique devaient saisir cette occasion.

77. Le bilan des résultats obtenus par les PMA de l'Asie et du Pacifique avait montré qu'il fallait repenser fondamentalement l'approche suivie pour leur changement de catégorie, en adoptant des stratégies plus judicieuses, globales et durables reposant sur des engagements ciblés, réalistes et propres aux pays, pris par eux et par la communauté internationale. Plutôt que de concevoir les pays de l'Asie-Pacifique comme un groupe, la démarche devait reposer sur des stratégies spécifiques tenant pleinement compte des contraintes, les vulnérabilités et du potentiel de chaque pays.

78. Les participants à la réunion ont fait observer que, compte tenu des facteurs nouveaux favorisant l'instabilité et la vulnérabilité de l'économie mondiale, il fallait recentrer l'APD sur la transformation structurelle de ces pays en complétant la croissance induite par les exportations par le renforcement du rôle des capacités productives internes, la diversification des activités économiques, l'amélioration des capacités technologiques et des mesures de stimulation d'une croissance économique plus inclusive et plus équitable. L'APD devait également faire une plus large place au développement agricole et rural, aux services, aux PME et au développement

du secteur privé, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la protection sociale et aux services sociaux ainsi qu'aux questions environnementales.

79. Ils ont par ailleurs noté que les PMA de l'Asie et du Pacifique étaient très divers, tant du point de vue de leur environnement physique que de leurs caractéristiques socioéconomiques. Les effectifs de leur population étaient très variables d'un pays à l'autre – de quelques milliers pour les petits États insulaires du Pacifique à plus de 150 millions pour le Bangladesh. Les difficultés qu'ils rencontraient, ainsi que leur potentiel et les choix qui s'offraient à eux en termes de développement étaient également multiples.

80. Le plus grand défi que devaient relever les PMA de l'Asie et du Pacifique était de promouvoir une croissance et un développement inclusifs et durables permettant de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie des populations. Pour ce faire, ces pays devaient adopter des mesures visant à accélérer la croissance et à diversifier l'économie, tout en mettant l'accent sur l'agriculture et le développement rural, à renforcer la protection sociale, et à améliorer l'inclusion financière des pauvres et des groupes défavorisés en particulier. Par ailleurs, ces pays demeuraient marqués par une insécurité économique généralisée et une grande vulnérabilité de leur marché du travail, avec de bas salaires, une forte précarité de l'emploi, et des conditions de travail difficiles portant atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs.

81. De plus, l'insécurité et la vulnérabilité économiques étaient aggravées par la fréquence croissante des catastrophes naturelles provoquées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Dans ces pays, la croissance économique n'avait pas été suffisamment inclusive pour se traduire par une progression correspondante des emplois décents et productifs dans le secteur formel. De ce fait, l'insécurité de l'emploi et les disparités d'opportunités, de revenus, de biens et de richesses se creusaient rapidement, rendant ainsi la croissance d'autant plus inégale et intolérable.

82. Les PMA de l'Asie et du Pacifique avaient naguère surmonté avec succès les crises économiques mondiales, en grande partie grâce à des politiques nationales opportunes et prudentes misant sur des interventions à court terme en réponse aux chocs extérieurs. Pour maintenir l'élan de la croissance, ces pays devaient trouver de nouvelles sources de demande propres à renforcer leur dynamisme économique, notamment au moyen d'un rééquilibrage de leurs économies privilégiant une augmentation de la consommation intérieure et régionale. Plus précisément, les PMA de l'Asie et du Pacifique devaient s'attacher à résorber les graves déséquilibres caractérisant leur croissance économique.

83. Alors que l'économie mondiale peinait encore à renouer avec une croissance soutenue, le contexte extérieur restait pour les PMA de l'Asie et du Pacifique moins favorable qu'à aucune période récente. Le ralentissement du commerce mondial avait entraîné une baisse de la demande de biens et services (exportations) provenant des PMA, aussi bien de la part des pays développés que des pays émergents. De plus, les PMA de l'Asie et du Pacifique avaient dû faire face à une volatilité accrue des cours des matières premières et des flux de capitaux.

84. Pour aller de l'avant, il était donc important d'adopter des stratégies et des mesures adaptées à chaque pays dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul. En effet, malgré certaines similitudes quant au niveau général de développement, les pays faisaient face à divers types de contraintes plus ou moins importantes, d'où la nécessité d'adopter des mesures convenant à chacun d'entre eux. De plus, même si les mesures préconisées étaient

similaires, leur degré de priorité pouvait varier en fonction des réalités de chaque pays.

85. Les participants à la réunion ont fait observer que le développement durable devait favoriser une meilleure harmonisation et intégration entre la croissance économique et les dimensions environnementale et sociale. Les objectifs de développement durable reprendraient ce qui n'avait pas pu être fait au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement et définiraient un nouvel ensemble d'objectifs liés à l'énergie, à l'industrialisation, au développement des infrastructures, à la consommation et à la production durables, ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles et au changement climatique. La transformation située au cœur de ce programme était ce dont les PMA avaient besoin pour surmonter leurs difficultés structurelles.

86. Dans son rapport de synthèse « La dignité pour tous d'ici à 2030 », le Secrétaire général des Nations Unies exposait un cadre de développement pour les objectifs de développement durable proposés et soulignait l'importance du renforcement des partenariats en matière de financement, de commerce, de science et de technologie. Les participants à la réunion ont noté qu'il s'agissait précisément des domaines dans lesquels les PMA de l'Asie et du Pacifique avaient besoin de soutien pour promouvoir une véritable transformation structurelle.

87. Compte tenu de cela, les participants ont souligné que les PMA de l'Asie et du Pacifique devraient participer activement aux processus liés aux objectifs de développement durable et ils se sont entendus sur une série de recommandations, énoncées ci-après, pour progresser dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique:

Recommandations

88. Les PMA, les partenaires de développement et le système des Nations Unies sont invités à donner suite aux engagements et à mettre en œuvre les mesures convenues dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020, notamment celles liées à la mobilisation de ressources financières au service du développement et au renforcement des capacités;

Pays les moins avancés

89. Les PMA sont invités à formuler des stratégies globales afin d'atteindre les objectifs visés dans le Programme d'action d'Istanbul, notamment pour financer et pérenniser leur sortie de la catégorie des PMA, conformément aux priorités et plans définis au niveau national, et en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, avec le soutien actif du système des Nations Unies et de leurs partenaires de développement;

90. Les PMA de l'Asie et du Pacifique doivent améliorer leurs capacités de production en s'appuyant sur des moyens technologiques perfectionnés qui leur permettront de renforcer la chaîne de production de valeur et de produire ainsi de nouveaux biens et services plus sophistiqués et en plus grande quantité. Ces pays doivent continuer d'améliorer l'environnement politique et réglementaire nécessaire à l'expansion d'un secteur privé moderne, y compris pour les PME. À cet égard, les pays sont encouragés à formuler des stratégies cohérentes et intégrées destinées à accroître la productivité et la diversification économiques, à s'attaquer aux contraintes intersectorielles, notamment sur le plan des infrastructures, du capital humain, des politiques et réglementaires et fiscales et de l'activation des marchés clés.

Les politiques industrielles sont particulièrement importantes pour les PMA parce qu'elles permettent de renforcer leurs capacités de production, de diversifier leurs économies et de promouvoir les changements structurels;

91. Les PMA sont encouragés à continuer d'investir dans les nécessaires améliorations des secteurs de l'éducation et de la santé afin de préparer leur population à saisir les occasions de développement lorsqu'elles se présentent, mais aussi de faciliter le passage d'une agriculture peu productive et à faible valeur ajoutée à une agriculture, une industrie et des services à forte valeur ajoutée, et enfin pour disposer d'une main-d'œuvre qualifiée à même d'apporter une valeur ajoutée aux produits et services. À cet égard, la création de conditions favorisant l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée constitue un volet important du développement durable des PMA;

92. Compte tenu de l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour le développement des capacités de production, les PMA sont encouragés à renforcer en permanence leur base de STI en y consacrant davantage de ressources. Les partenaires de développement sont priés d'apporter toute l'assistance voulue aux PMA dans ce domaine;

93. Les PMA, avec l'appui de leurs partenaires de développement et du système des Nations Unies, sont encouragés à promouvoir des modes de consommation et de production plus durables susceptibles d'entraîner les réelles transformations nécessaires pour les faire sortir durablement de la catégorie des PMA;

94. Ces mêmes pays sont encouragés à mettre en œuvre les réformes structurelles qui s'imposent pour créer un environnement macroéconomique plus favorable comportant des moyens d'incitation permettant d'attirer les investissements publics et privés à long terme, l'objectif étant de développer les infrastructures, de diversifier l'économie, d'accroître les capacités production et la création d'emplois afin de quitter durablement la catégorie des PMA;

95. La facilitation du commerce et le commerce sans papier ont des répercussions importantes sur la compétitivité des exportations d'un pays. Les PMA devraient s'efforcer de mettre en place davantage de mesures de facilitation du commerce, d'appliquer les instruments mis au point par les organisations internationales et de tirer pleinement parti de l'assistance et du soutien qui font partie intégrante de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et d'autres initiatives d'aide au commerce;

96. Le développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et autres réseaux facilitant la connectivité, notamment la connectivité maritime, continue d'être bénéfique pour les PMA car ces réseaux améliorent la connectivité et facilitent le commerce avec les pays voisins aux niveaux régional et sous-régional. Toutefois, les réseaux de transport régionaux pourraient être nettement mieux exploités s'il existait davantage d'installations intermodales, comme des ports secs, et si les modes de transport étaient mieux intégrés. Les PMA, avec l'appui de leurs partenaires de développement, sont encouragés à accroître les investissements dans les infrastructures et les services de transport le long des couloirs de transport intermodaux qui traversent leur territoire;

97. Les PMA sont encouragés à prendre des mesures visant à renforcer la protection sociale, à créer des emplois décents et productifs pour tous, à assurer la prestation de services de base en matière de santé et d'éducation, et

à promouvoir des normes économiques, législatives et socioculturelles non discriminatoires pour tous;

98. Le financement intérieur étant essentiel pour permettre aux pays de sortir de la catégorie des PMA, ces derniers sont encouragés à trouver des moyens de dégager la marge budgétaire nécessaire pour y parvenir, notamment au moyen de réformes administratives destinées à améliorer l'efficacité du recouvrement et de l'utilisation des impôts et à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales;

99. L'investissement étranger direct (IED) peut ouvrir des perspectives en matière d'apprentissage et d'adoption de technologies et constitue une source importante de financement privé pour le développement et la création d'emplois au bénéfice des PMA. Les pays sont encouragés à maintenir un climat d'investissement favorable, notamment en instaurant un environnement commercial prévisible, et à renforcer les capacités réglementaires pour accroître les retombées positives de l'IED, dans le respect des stratégies et plans nationaux de développement, tout en contenant efficacement les flux spéculatifs;

100. Les PMA sont encouragés à déterminer comment mettre les envois de fonds au service du développement durable et de leur changement de catégorie, en mettant en place des moyens d'incitation et des mécanismes permettant d'utiliser ces fonds de manière productive afin d'accroître le capital humain et les capacités de production;

101. Les PMA sont encouragés à continuer d'étudier les possibilités de mise en commun des ressources et compétences techniques publiques et privées, notamment au moyen de partenariats public-privé (PPP), pour financer l'investissement dans leurs infrastructures physiques;

102. Les PMA doivent absolument utiliser les ressources avec efficacité, notamment l'APD, dans les domaines qui ont impact direct sur le développement durable et sur leur changement de catégorie, en veillant à ce que ces investissements permettent en définitive de réduire la vulnérabilité et d'accroître la résilience de leur économie;

103. La réduction des risques de catastrophe est un défi collectif et permanent pour tous les PMA de la région Asie-Pacifique et ces pays et leurs partenaires de développement devraient y travailler vigoureusement, avec l'appui du système des Nations Unies, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul;

104. Le secteur privé est un acteur clef de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Les gouvernements des PMA, avec l'appui de leurs partenaires de développement et du système des Nations Unies, sont donc encouragés à collaborer activement avec le secteur privé, notamment avec les PME, à toute mesure tendant à favoriser le changement de catégorie des PMA et le développement durable;

105. Les PMA sont encouragés à améliorer les données, les statistiques et les systèmes d'information conçus pour suivre l'avancement des progrès vers la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable, ainsi que les progrès accomplis en vue de leur changement de statut, avec le soutien actif du système des Nations Unies et de leurs partenaires de développement;

106. Les PMA sont encouragés à continuer de partager leurs données d'expérience, même une fois sortis de la catégorie des PMA, dans la formation et l'application des stratégies leur ayant permis de changer de statut, et d'envisager d'autres possibilités d'apprentissage mutuel;

Partenaires de développement

107. L'APD reste une des principales sources de financement du développement des PMA. Les partenaires de développement devraient honorer dans les meilleurs délais leurs engagements en matière d'APD, notamment celui de consacrer 0,15 % à 0,20 % de leur PNB à l'APD en faveur des PMA, conformément au Programme d'action d'Istanbul, et celui d'affecter au moins 50 % de l'APD nette aux PMA;

108. S'agissant de la répartition de l'APD, les partenaires de développement sont encouragés à prendre en considération les critères de sortie de la catégorie des PMA ou les indicateurs correspondants, comme prévu par la résolution 67/221 de l'Assemblée générale, non seulement pour que l'APD soit en phase avec l'évolution des besoins des PMA, mais aussi pour éviter tout changement soudain dans les flux d'APD au moment où les pays changent de catégorie;

109. La coopération pour le développement devrait aller au-delà de l'APD et contribuer au développement du commerce et des chaînes d'approvisionnement, à l'échelle intrarégionale et interrégionale, au renforcement des infrastructures régionales le long des couloirs de transport intermodal des PMA et à la facilitation des flux de main-d'œuvre mutuellement bénéfiques, ainsi qu'au transfert de technologie et à la promotion de courants d'investissement favorisant une productivité accrue et un renforcement des capacités de production;

110. Compte tenu des défis particuliers auxquels sont confrontés les PMA en raison du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers, et aux menaces qui pèsent sur leur existence, s'agissant en particulier des îles du Pacifique et des pays ayant des plaines côtières, les partenaires de développement sont encouragés à prêter assistance à ces pays, même après leur changement de catégorie, pour mobiliser des ressources à des conditions avantageuses, notamment des sources de financement nouvelles et supplémentaires, aux fins de la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique;

111. Les partenaires de développement des pays développés devraient offrir un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent à tous les produits originaires des PMA, conformément à la décision prise lors de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong (Chine) en 2005, et dans le prolongement de la décision de sa neuvième Conférence ministérielle, tenue à Bali en 2013, afin de promouvoir les exportations et d'accroître la part des PMA dans le commerce mondial;

112. Les pays développés qui s'estiment en mesure de le faire sont invités à favoriser l'accès des PMA aux marchés en franchise de droits et hors contingent, compte tenu de l'importance croissante des marchés des pays développés pour l'exportation de produits traditionnels ou nouveaux provenant de ces pays;

113. Les partenaires commerciaux devraient appliquer aux produits d'importation provenant des PMA des règles d'origine simples et transparentes, conformément aux directives arrêtées à la neuvième

Conférence ministérielle de l'OMC, afin d'utiliser efficacement les programmes de préférences et de limiter autant que possible les coûts liés à la mise en conformité;

114. Les partenaires de développement sont encouragés à adopter des mesures de soutien spéciales visant à permettre aux PMA de bénéficier pleinement de la coopération et de l'intégration économiques régionales dans l'optique de leur changement de catégorie et du développement durable;

115. Les partenaires commerciaux devraient accorder un traitement préférentiel spécifique aux services et aux fournisseurs de services issus des PMA, conformément à la décision portant sur l'octroi d'une dérogation adoptée à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC à Genève en 2011, et aux dispositions convenues lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC. Ce traitement préférentiel devrait, si possible, être accordé au plus tard le 31 juillet 2015, afin de contribuer à l'élargissement de la participation, actuellement faible, des PMA aux échanges et aux services;

116. Les partenaires commerciaux devraient fournir une assistance financière et technique accrue pour aider les PMA à se conformer à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et à l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, afin de faciliter l'exportation de leurs produits;

117. Conformément aux résolutions 59/209 et 67/221 de l'Assemblée générale, les partenaires de développement sont encouragés à continuer d'assister les PMA après leur changement de statut, en tenant compte de l'évolution de leurs besoins et capacités;

118. Tous les partenaires de développement, y compris les institutions financières internationales, devraient reconnaître et utiliser à des fins opérationnelles la catégorie et les critères se rapportant aux PMA pour accroître la cohérence du soutien international destiné à ces pays et pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul;

119. Les partenaires de développement sont vivement encouragés à aider les PMA à se doter de bases solides en matière de science, de technologie et d'innovation afin de faciliter le transfert et l'absorption de technologies dans ces pays, d'accroître leurs capacités productives, et de promouvoir le développement durable. À cet effet, les partenaires de développement devraient accorder un soutien vigoureux et constant à la Banque de technologie au service des PMA pour en faire une institution phare, ainsi qu'au Centre international de promotion des investissements en faveur des PMA;

120. Les financements nouveaux et additionnels liés au changement climatique devraient également être alignés sur l'ensemble des mesures de financement du développement. Tous les projets et programmes et toutes les stratégies devraient contribuer au développement avant et après le changement de statut des PMA, et, s'il y a lieu, à l'adaptation au changement climatique;

Système des Nations Unies

121. Le système des Nations Unies, y compris la CESAP, devrait continuer à offrir une assistance aux PMA dans l'élaboration de stratégies adéquates de transition et de sortie de cette catégorie, notamment en promouvant la diversification économique, en aidant ces pays à assurer efficacement leur

intégration régionale, en contribuant aux moyens de transfert de technologie et d'innovation, en les aidant à réduire leurs coûts commerciaux, à mobiliser des ressources financières et à les utiliser efficacement, ainsi qu'à améliorer les systèmes de données et d'information pour promouvoir un changement durable de catégorie;

122. Les indicateurs de changement de catégorie des PMA devraient être intégrés au dispositif mondial d'application du principe de responsabilité dans le cadre des objectifs de développement durable et des cibles qui s'y rapportent;

123. Le système des Nations Unies devrait associer plus étroitement les PMA à l'élaboration et au suivi des critères et indicateurs relatifs au changement de catégorie;

124. Le système des Nations Unies, y compris la CESAP, devrait continuer de promouvoir le partage de connaissances et de données d'expérience ainsi que la diffusion des bonnes pratiques dans l'élaboration et l'application de stratégies pour la mise en œuvre par les PMA du Programme d'action d'Istanbul et pour leur retrait durable de la liste des PMA;

125. Le système de Nations Unies, en particulier le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a été encouragé à rendre opérationnelle la Banque de technologie au service des PMA dans les meilleurs délais, et à assurer la coordination avec les partenaires de développement, dans le but d'instituer le Centre de soutien aux investissements internationaux en faveur des PMA, proposé par le Secrétaire général;

126. Le système des Nations Unies, notamment la CESAP, le Centre du commerce international et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement ont été encouragés à collaborer avec les PMA pour accroître leurs capacités de production, notamment dans les domaines de la facilitation du commerce, du développement des chaînes d'approvisionnement, des services, de la transformation des produits agricoles, ainsi que de la compétitivité du secteur privé et des PME.